

Un **Foyer de Maladie d'Aujeszky a été déclaré le 02/02/2024 dans un élevage de porcs du département 64** sur la commune de Musculdy.

Les principales conséquences sont :

- Abattage des porcins du foyer dans les meilleurs délais puis nettoyage-désinfection et vide sanitaire de 21 jours minimum
- **Suspension du statut indemne** de Maladie d'Aujeszky du département **64**
- **Restrictions de mouvements** de tout suidé depuis ce département et interdiction de mouvements dans un périmètre de 2 km autour du foyer (voir carte ci-dessous)

Une enquête épidémiologique va être réalisée

Il est rappelé l'importance de respecter les **mesures de biosécurité dans les élevage et dans les transports.**

Nous vous tiendrons informés de la suite du dossier et nous tenons à votre disposition pour toute question. Vous trouverez en lien la plaquette de présentation de cette maladie ([lien plaquette](#)).

